

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 4 octobre 2022

PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT : UNE BOITE DEDIEE POUR ELIMINER VOS DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI) PERFORANTS

On peut retrouver encore aujourd'hui dans les ordures ménagères des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) perforants, notamment des aiguilles.

Ces déchets, lorsqu'ils concernent des patients en auto-traitement, soignés hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé, doivent être triés et éliminés afin de ne pas porter atteinte à la santé des personnes et à l'environnement. Aussi, il est rappelé aux personnes concernées qu'elles bénéficient d'un dispositif gratuit pour collecter de manière simple et sécurisée leurs déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants (piquants, coupants ou tranchants).

Qui est concerné ?

A La Réunion, environ 23 000 patients en auto-traitement sont susceptibles de produire à domicile des DASRI perforants (aiguilles, pompe à insuline, etc.) :

- les personnes atteintes de diabète sont principalement concernés,
- les personnes souffrant de maladies veineuses thromboemboliques,
- les personnes souffrant de maladies auto-immunes...

Au total, 36 pathologies sont concernées

Les DASRI perforants, quels risques pour la santé ?

Des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) perforants sont encore trop fréquemment retrouvés sur les chaînes de tri des ordures ménagères. Or, ces déchets peuvent présenter des risques sanitaires à l'égard de l'environnement et des agents chargés du traitement des ordures.

Lorsqu'un agent se blesse avec un DASRI perforant, il n'est pas possible d'identifier le patient qui l'a utilisé ni la pathologie dont il souffre. Dans le doute, l'agent suit un traitement préventif lourd et attend durant des mois de savoir s'il a contracté une maladie.

Par conséquent, les DASRI perforants ne doivent en aucun cas être jetés avec les ordures ménagères, ni dans la poubelle de tri, mais doivent suivre un circuit d'élimination spécifique de manière à supprimer tout risque sanitaire (exposition à une bactérie ou un virus par blessure, etc.).

Comment éliminer les DASRI perforants des patients en auto-traitement?

DASTRI est l'éco-organisme en charge de l'élimination de ces déchets. Il met à disposition des patients concernés gratuitement une « **boîte à aiguilles** ». **Cette boîte est à récupérer en pharmacie** et les patients sont invités à la ramener en pharmacie une fois pleine.

MODE D'EMPLOI



VOUS TRIEZ
NOUS COLLECTONS

QUE FAIRE DE SES
UNE FOIS UTILISÉS ?



UN GESTE INDISPENSABLE



Quand vous jetez vos aiguilles à la poubelle, les personnes qui les ramassent **peuvent se piquer**.



1 QUI EST CONCERNÉ ?

- > **LES PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT**
(sans intervention d'un professionnel de santé)
- > **LES UTILISATEURS D'AUTOTESTS**
(diagnostic maladies infectieuses transmissibles)



Les professionnels de santé ne peuvent pas utiliser les boîtes DASTRI.

2 OÙ RÉCUPÉRER SA BOÎTE DASTRI ?



3 QUELS DÉCHETS METTRE DANS SA BOÎTE ?



4 OÙ RAPPORTEZ SA BOÎTE ?

> Lorsque la boîte est pleine :

FERMEZ-LA DÉFINITIVEMENT



Trouvez le point de collecte le plus proche de chez vous sur WWW.DASTRI.FR



Toutes les informations sont accessibles sur le site www.dastri.fr ou le site www.lareunion.ars.sante.fr, ainsi que sur les réseaux sociaux de DASTRI et de l'ARS La Réunion

Contact presse

Service Communication ARS LA REUNION

Tél : 0262 93 94 55 – 0692 66 61 20

Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr